

westacademy.fr

## FORMATION

RECONNAISSANCE  
ET AUTOCONTRÔLES  
OBLIGATOIRES  
DES ORGANISMES  
RÉGLEMENTÉS EN  
PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Veillage du Bois de la Noue - Bâtiment B  
44360 Saint-Étienne-de-Montluc  
Téléphone : 02 55 11 44 42  
Email : [contact@westacademy.fr](mailto:contact@westacademy.fr)

# FORMATION

## RECONNAISSANCE ET AUTOCONTRÔLES OBLIGATOIRES DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES

### INFORMATIONS

#### OBJECTIFS

Connaître et savoir reconnaître les principaux organismes nuisibles réglementés et savoir mettre en place les autocontrôles obligatoires de surveillance de ces organismes.

#### PUBLICS CONCERNÉS

Professionnels délivrant le Passeport Phytosanitaire (PP), que vous soyez dans la production, l'administratif ou la direction, cette formation est faite pour vous.

#### PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

#### DURÉE

14 heures (2 jours)

#### CERTIFICATION ET PASSERELLE

Formation non certifiante, non concerné.

#### TARIFS ET FINANCEMENTS

765 € HT par stagiaire (remise de 10% aux adhérents de Polleniz, soit 688.50 € HT). Tarifs en intra-entreprise pour un groupe de 6 à 12 stagiaires : 3.295 € HT (remise de 10% aux adhérents Polleniz, soit 2.965.50 € HT).

Éligible aux financements OPCO.

#### MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

En présentiel, sur sessions ouvertes par nos soins ou sessions dédiées à votre structure sur demande et en fonction des disponibilités (en intra-entreprise).

#### ACCESSIBILITÉ ET ADAPTATIONS

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des adaptations de nos formations peuvent être mises en place sur demande.

# FORMATION

## RECONNAISSANCE ET AUTOCONTRÔLES OBLIGATOIRES DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES

### PROGRAMME

#### INTRODUCTION (30 MINUTES)

#### 1- CONNAÎTRE LA RÉGLEMENTATION EN SANTÉ DES VÉGÉTAUX (2 HEURES)

- La réglementation européenne,
- La réglementation française,
- Les obligations : pour qui et pourquoi ?
- Situations en cas de détection d'un organisme réglementé : interception ou foyer, mesures et interlocuteurs.

#### 2- CONNAÎTRE ET SAVOIR RECONNAÎTRE LES PRINCIPAUX ORGANISMES NUISIBLES RÉGLEMENTÉS (5 HEURES)

- Différentes classifications,
- Les Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP),
- Les Organismes de Quarantaine (OQ) et Non de Quarantaine (ORNQ) :
  - sur arbres fruitiers,
  - sur arbres, arbustes et vivaces d'ornement,
  - sur les agrumes,
  - sur les petits-fruits,
  - sur les palmiers.

#### 3- IDENTIFIER ET ANALYSER LES RISQUES D'INTRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS (3 HEURES)

- Facteurs à prendre en compte liés aux techniques de production et d'achat,
- Situation environnementale,
- Actualité sanitaire régionale, nationale et européenne.

#### 4- SAVOIR ADOPTER LA MISE EN PLACE DES AUTOCONTRÔLES OBLIGATOIRES ET LEURS ENREGISTREMENTS (3 HEURES)

- Exigences demandées et cas particuliers,
- Végétaux cibles et fréquence de surveillance,
- Supports et formats des enregistrements.

#### CONCLUSION (30 MINUTES)

# FORMATION

## RECONNAISSANCE ET AUTOCONTRÔLES OBLIGATOIRES DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES

### RESSOURCES ET ÉVALUATION

#### RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

- Exposé sur diaporama, échanges, études de cas et mises en situation.
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET ÉVALUABLES

1. Connaître la réglementation en santé des végétaux,
2. Identifier et analyser les risques d'introduction et de développement des organismes réglementés,
3. Connaître et savoir reconnaître les principaux organismes nuisibles réglementés,
4. Savoir adopter la mise en place des autocontrôles obligatoires et leurs enregistrements.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation de fin de formation.
- Attestation de fin de formation mentionnant la validation des acquis.